



Jeudi, le 19 avril 2018

Décision N° 22

Décision du Bureau Exécutif portant suspension du Directeur de communication du Bloc Libéral

Vu les dispositions de l'article 62 des Statuts du Bloc Libéral

Vu la lettre du Comité d'éthique du 16 avril, 2018 ;

Vu les délibérations du Bureau exécutif à sa réunion ordinaire du 19 avril, 2018 ;

Le président du Bloc Libéral, après délibération du Bureau exécutif national (BEN) décide :

Article 1 : Monsieur Mamadou Aliou BAH, Directeur de Communication, est suspendu de ses fonctions pour faute lourde et pour une période de six mois et durant cette période, il ne doit pas faire une déclaration publique au nom du parti ou participer à une quelconque rencontre au nom du parti.

Article 2 : Cette décision prend effet à compter de sa date de signature.

Le Président du Bloc Libéral, PO

Mamadou Adama Diallo



Mamadou Adama DIALLO

Vice-Président chargé des fonds